



LIVRET DE PREMIERES INFORMATIONS PRATIQUES POUR L'ACCUEIL DES REFUGIES D'UKRAINE

CONTEXTE :

La Guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a provoqué un déplacement massif de sa population. Le flux de déplacés ukrainiens s'élève aujourd'hui à plus de 4,66 millions de personnes, dont plus de 2,5 millions d'enfants - selon les chiffres de l'ONU et de l'UNICEF, qui ont fui vers les pays frontaliers européens.

En France, ce sont près de 45 700 déplacés qui ont été recensés à l'entrée du territoire national par la police aux frontières (PAF) entre le 24 février et le 14 avril 2022. La majorité des arrivées en France s'effectue dans les Alpes-Maritimes, dans la région Grand Est, dans la région Ile de France et en Auvergne Rhône-Alpes.

Cette situation nécessite de s'appuyer sur les échelons territoriaux, en contact direct avec les collectivités, les associations et la société civile.

A la suite de sollicitations nombreuses, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, par le biais de son service de cohésion sociale, envisage de se positionner en appui et en accompagnement des démarches d'accueil en cours et de faciliter le partage et la coordination de celles-ci à l'échelle du territoire intercommunal.

POURQUOI CE LIVRET ?

Ce guide a pour objectif de permettre un accès rapide aux informations utiles aux multiples démarches nécessaires dans la cadre de l'accueil des réfugiés arrivant dans votre commune.

Vous trouverez ainsi le maximum d'informations et les contacts/liens vous permettant d'engager les démarches auprès des acteurs et institutions concernés par thématiques.

Nota : *Celui-ci a vocation à être actualisé et enrichi en permanence et vous sera transmis à chaque actualisation.*

LOGEMENT

Les services de l'État prévoient un dispositif **d'hébergement d'urgence pour les ressortissants n'ayant pas de lieu où résider**. Au cours de votre rendez-vous en préfecture, **vous serez orientés vers une structure d'accueil**.

Après l'accueil dans une première structure d'urgence, il vous sera proposé un logement pour une durée de 3 mois minimum. Le travail de coordination des différents acteurs du logement est assuré par le Préfet du département

La Préfecture de l'Isère centralise les offres d'hébergements, à titre gracieux, des particuliers et des personnes morales (collectivités, entreprises, associations).

Thème	Information	Site ou lien
Guichet unique	L'enregistrement de toutes démarches commence par l'inscription via le Guichet unique Préfecture / OFFI et CPAM de l'Isère : accueil avec ou sans rendez-vous (prise de rdv à privilégier via pref-ukrainiens@isere.gouv.fr) 12 place de Verdun 38000 GRENOBLE du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 15h30	pref-ukrainiens@isere.gouv.fr 04 76 60 34 00
Recommandations pour location à titre onéreux des logements	La mise à disposition de logement à titre gracieux est à privilégier. Lorsque la location est effectuée à titre onéreux il est fortement recommandé de ne pas dépasser le loyer plafond APL compte tenu des ressources limitées dont disposent les déplacés.	
Cadrage hébergement citoyen	Ce lien permet de trouver un document récapitulant les bonnes pratiques en matière d'hébergement des familles et le détail des démarches à accomplir. Hébergement citoyen des déplacés ukrainiens Éléments de cadrage, retour d'expériences et bonnes pratiques	https://www.isere.gouv.fr/Actualites/Ukraine/Hebergement-Logement-ZHitlo
Lien modèle convention logement	Sur cette page des modèles de convention de prêt de logement sont proposés, établis par l'ADIL. Ces modèles servent aussi de cadre dans la mise à disposition de locaux et rappelle les règles de cohabitation à respecter afin que l'accueil soit de qualité	https://www.isere.gouv.fr/Actualites/Ukraine/Hebergement-Logement-ZHitlo
Mise à disposition d'hébergement	Si souhait de mise à disposition d'hébergements, se faire connaître sur	www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine .

AMEUBLEMENT DU LOGEMENT

Les logements mis à disposition doivent être prêt à accueillir les personnes déplacées, et contenir le nécessaire pour le quotidien

Thème	Information	Site ou lien
	La facilitation de l'installation dans le logement des déplacés ukrainiens peut se traduire par une aide des collectivités en matière d'ameublement et d'équipement	Possibilité de se rapprocher des antennes locales du groupe Action Logement qui mobilise des financements pour l'accompagnement social et l'équipement de première nécessité des logements
Assurance logement	La fédération des sociétés françaises d'assurance a indiqué qu'elle étendrait gratuitement sur simple demande les garanties responsabilités civiles et défense recours des contrats d'habitation concernés, il faut cependant faire une demande auprès des assurances	

NOURRITURE		
Compte tenu de l'arrivée dans des conditions parfois complexes des déplacés, ils peuvent être mis en relation avec les associations locales caritatives		
Thème	Information	Site ou lien
	Voir les associations caritatives du territoire qui accueillent actuellement les déplacés selon les règles de droit commun Cette liste n'est pas exhaustive.	Les Restos du Cœur : 10 rue Paul Berret à St Marcellin : Tél : 04 76 38 08 41 Ouverts le lundi, mercredi et vendredi Croix Rouge 6 rue Château Bayard 38160 Saint-Marcellin Tél : 04 76 38 58 74, Ouvert le mercredi Secours catholique 1 Rue Jean Baillet, 38160 Saint-Marcellin Tél: 06 81 07 01 21 Secours Populaire 7, bd Gambetta à St Marcellin – Tél : 06 77 57 92 17 Ouvert les après-midis des mardis, jeudi, vendredi

VETEMENTS / CHAUSSURES		
Au fil du temps et selon leurs conditions d'arrivée les vêtements et chaussures ne sont sans doute plus adaptés (froid, chaleur...)		
Thème	Information	Site ou lien
	Voir les associations caritatives du territoire Cette liste n'est pas exhaustive	Alter Mag (Pa-iss) - boutique 37-39 grande rue 38160 St Marcellin Ouvert du mardi au samedi Alter Mag (Pa-iss) - boutique 35a route de Grenoble 38160 St Sauveur Ouvert du mardi au samedi Secours catholique – boutique solidaire 29 grande rue, 38470 Vinay Tél: 04 76 38 77 45 Secours catholique – boutique Coup d'coeur 19 grande rue 38680 Pont en Royans Tél:

DEMARCHES ADMINISTRATIVES URGENTES

La protection temporaire est un dispositif exceptionnel activé par la décision du conseil de l'union européenne du 4 mars 2022, les personnes déplacées du fait de la guerre en Ukraine peuvent bénéficier de la protection temporaire.

La **démarche d'inscription par le Guichet unique pour la mise en œuvre de la protection temporaire** permet :

- la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour (APS) de 6 mois renouvelable dans la limite de 3 années consécutives (pour majeurs uniquement)
- le versement de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)
- l'autorisation d'exercer une activité professionnelle sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation de travail
- l'accès aux soins par une prise en charge médicale (permanence préfecture cpam)
- la scolarisation des enfants mineurs
- un soutien dans l'accès au logement
- l'accès au versement des aides personnalisées au logement (APL)

Thème	Information	Site ou lien
Se déclarer en Préfecture	Première démarche à faire : faire enregistrer les déplacés via le Guichet unique de la Préfecture pour la mise en œuvre de la protection temporaire, via le site :	https://www.isere.gouv.fr/Media/File/s/formulaire-de-demande-Protection-temporaire-FR-Ukrainien https://www.isere.gouv.fr/Media/File/s/Liste-des-pieces-justificatives-a-produire-Ukraine-FR-Ukrainien
Guichet d'accueil physique	Préfecture de département du lieu de résidence ou d'hébergement	
Livret d'accueil en France	Ce livret présente les différentes démarches pour les déplacés d'Ukraine, selon différentes thématiques du quotidien. Il recense les modalités, informations, liens pour accomplir les démarches nécessaires au séjour. Il est édité par le ministère de l'Intérieur, en français et en ukrainien et peut donc être fourni aux déplacés.	https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/livret-daccueil-en-france-pour-deplaces-dukraïne
Compte bancaire	Ouverture d'un compte bancaire en France autorisé, transfert de fond d'Ukraine vers compte français ou européen autorisé Prendre rendez-vous, déposer un dossier de surendettement, adresser une demande de droit au compte : https://accueil.banque-france.fr Par téléphone : Pour prendre rendez-vous ou obtenir les horaires d'ouverture des guichets en Isère : 04 76 86 95 53 Au guichet : Il est nécessaire de prendre un rendez-vous avant de vous rendre à nos guichets : - en ligne : https://accueil.banque-france.fr - par téléphone : 04 76 86 95 53	

SANTÉ

L'inscription via le guichet unique permet d'accéder notamment à une prise en charge médicale

Thème	Information	Site ou lien
Protection universelle maladie	Pour bénéficier de la couverture de protection universelle maladie (PUMA) et de la complémentaire santé solidaire (CSS) il faut fournir à la caisse primaire d'assurance maladie du lieu de résidence l'autorisation provisoire de séjour. La couverture est acquise pour 12 mois ; La demande peut se faire lors du rendez-vous en préfecture qui a mis en place des permanences spécifiques de la CPAM	
Carte CPAM	Pour créer un compte <i>Améli</i> il est nécessaire d'avoir un numéro définitif commençant par 1 ou 2 et pas 7 ou 8 ; Coordonnées bancaires non nécessaires pour créer compte mais à transmettre ensuite à la CPAM	

SCOLARITE

L'éducation nationale met en place des mesures pour l'accueil des élèves en provenance d'Ukraine.

Thème	Information	Site ou lien
Site d'actualités spécifiques	Le site du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports propose des mesures d'accompagnement, des fiches et informations pour l'accueil d'élèves dans les différents niveaux scolaires, les informations sont sur le site MENJS	Site MENJS https://www.education.gouv.fr/info-ukraine
Numéro vert national	Un numéro vert national pour répondre aux différentes questions liées à la scolarité a été mis en place	0800 00 55 16 De 9h à 16h30
Numéro vert académie de Grenoble	Contact de l' académie de Grenoble pour l'accueil des élèves	Numéro vert : 04 76 74 74 14 cellule-ukraine@ac-grenoble.fr En savoir plus sur le site de l'académie de Grenoble
Maternelle / primaires	Les enfants peuvent être inscrits dès leur arrivée en France, inscription auprès de la mairie du lieu de résidence	
Collège	Les enfants peuvent être inscrits dès leur arrivée en France, inscription auprès du collège du lieu de résidence	
Lycée	Les enfants peuvent être inscrits dès leur arrivée en France, inscription auprès du lycée du lieu de résidence ou auprès des services de l'éducation nationale DSDEN	
Restauration scolaire collège	Le département assure la gratuité de la restauration scolaire pour les collégiens ukrainiens, modalités à venir	
Cantine et périscolaire	Règles d'inscription à la cantine et activités périscolaires des enfants déplacés sont les règles de droit commun Les collectivités sont invitées à faciliter leur inscription à ces services lorsqu'ils existent	
Etudiants	Les étudiants bénéficiant de la protection temporaire seront accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur. Ils pourront être hébergés dans les logements disponibles dans les CROUS jusqu'à la rentrée prochaine	Les demandes d'inscription sont centralisées par Campus France sur ukraine@campusfrance.org

MOBILITE

Se déplacer n'est pas toujours facile pour les réfugiés, certains possèdent leurs véhicules, d'autres sont sans moyen de locomotion.

Thème	Information	Site ou lien
Transport depuis l'Ukraine	Il est recommandé aux collectivités, pour des raisons d'efficacité logistique, de sécurité des personnes et afin de garantir un accueil de qualité, de ne s'engager dans ces opérations qu'en accord et en coordination avec le représentant de l'Etat	
Permis de conduire	Si l'autorisation provisoire de séjour est obtenue, le permis de conduire est reconnu aussi longtemps que le séjour de manière régulière sur le territoire	

TRAVAIL

A leur arrivée les déplacés Ukrainiens, après les démarches administratives faites, peuvent travailler

Thème	Information	Site ou lien
Autorisation	Autorisation de travailler en France dès l'obtention de l'APS (autorisation provisoire de séjour) sous réserve des règles de la profession choisie	

LANGUE

La barrière de la langue reste importante, vous trouverez ici quelques outils et applications pour pouvoir communiquer

Thème	Information	Site ou lien
Livret des termes de bases	Sur ce lien un livret de vocabulaire imagé pour les premières communications, en français et ukrainien avec prononciation dans les deux langues	https://www.ada-grenoble.org/2022/04/07/livret-de-communication-francais-ukrainien/
Applications de langue	Des applications permettent de communiquer :	https://languagedrops.com/ukraine https://ling-app.com/press-releases/support-ukraine-free-language-app/ https://www.mondly.com/blog/2022/03/21/mondly-free-ukrainian-refugees/
Applications de langue	LingQ ouvre un compte premium pour les Ukrainiens (24 langues disponibles). Pour l'activation contacter le service assistance	

CONTACTS

Quelques contacts utiles sont listés ici

Thème	Information	Site ou lien
Ministère	Site du ministère de l'Intérieur, page dédiée à la situation en Ukraine	https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine
Réfugiés	Site dédié aux réfugiés quelque soit le pays d'origine	https://refugies.info/
Collectivités territoriales	Site du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, page dédiée à la crise en Ukraine	https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/crise-en-ukraine-faq-lattention-des-collectivites-territoriales

AUTRES INFORMATIONS

Vous trouverez ici des informations plus générales faisant référence à plusieurs thématiques

Thème	Information	Site ou lien
Accès à un ordinateur	Voir avec les maisons France Services du territoire	
CCAS	Pourra être mobilisé en complément pour assurer un suivi des familles et réaliser des visites à domicile.	
Parrainage	Le site Pour l'Ukraine est la plateforme officielle qui permet aux citoyens de se mobiliser facilement en faveur de l'accueil des personnes réfugiées et déplacées en France. Il permet également aux associations de recruter des bénévoles pour les aider à réaliser leurs missions. Découvrez des projets associatifs partout en France et engagez-vous dès maintenant. Si souhait d'accompagner des ressortissants Ukrainiens se signaler sur la plateforme dédiée. Cette plateforme permet aussi de s'enregistrer en tant qu'interprète, proposer une mission de bénévolat, faire un don financier ou matériel...	https://parrainage.refugies.info/ukraine/

Contacts intercommunalité - Service cohésion sociale :

- **Emmanuelle GROSJEAN** responsable du service Cohésion sociale, en charge de la coordination « accueil réfugiés » : emmanuelle.grosjean@smvic.fr; 06 56 83 58 82
- **Stéphanie REPITON** assistante de direction du service, coordination « accueil réfugiés » : stephanie.repiton@smvic.fr; 04 56 33 30 21 ou 07 64 26 14 23

ACRONYMES SIGLES ETC		
Sigle	Signification	Thème rattaché
ADA	Allocation pour demandeur d'asile (une par cellule familiale)	Intégration
AMAE	Allocations mensuelles d'aide à l'enfant (conseil départemental)	Enfance
AMSU	Allocations mensuelles de subsistance (conseil départemental)	
APL	Aides personnalisées au logement	Logement
APS	Autorisation provisoire de séjour, durée 6 mois, renouvelable. Une par personne majeure	Séjour
CCS	Complémentaire santé solidaire	Santé
CIC	Cellule Interministérielle de crise (réunion l'ensemble des ministères concernés)	
CIO	Centre d'information et d'orientation	Scolarité
OFFI	Office français de l'immigration et de l'intégration	Intégration
PUMa	Protection universelle maladie (cpam)	Santé
RDASE	Règlement Départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance (conseil départemental)	Enfance
SU	Secours d'urgence (Département)	